



- Décisions du 9 octobre 2013 portant délégation de signature	
* ordre général	P 2
* ressources humaines	P 5
* répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation domaine public fluvial	P 9
* autorisations de circuler sur les digues et chemins du halage	P 11
* ordonnateurs secondaires	P 13
* passation et exécution des marchés	P 17
* achats d'un montant inférieur à 4000 euros	P 20
DT Nord-Est	
- Décisions du 3 octobre 2013 portant délégation de signature	
* ordre général	P 28
* ressources humaines	P 31
* ordonnateurs secondaires	P 38
* marchés publics	P 42
* achats inférieurs à 1000 euros HT	P 48
DT Rhône Saône	

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

Nancy, le 9 octobre 2013

Décision portant délégation de signature



La Directrice territoriale de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code des transports,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE, délégation est donnée à M. David MAZOYER, adjoint à la Directrice territoriale, à l'effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents visés dans la délégation de pouvoir du 31 décembre 2012 susvisée

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE à M. Xavier LUGHERINI, adjoint, à l'effet de signer les actes dans les matières et limites suivantes :

- Tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou une superficie inférieure ou égale à 10 hectares ;
- Toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares ;
- Tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;
- Toute décision d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial ;

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE et de M. David MAZOYER, délégation est donnée à Mme Michelle LAQUENAIRE pour agir en justice en cas d'urgence.

Article 4:

Délégation permanente est donnée à :

- Yannick PAYOT, chef de l'UTI CV ;
- Michel MALINGREY, chef de l'UTI CMRO ;
- Daniel MARTIN, chef de l'UTI CMRE-EN ;
- Francis MARTIN, chef de l'UTI Meuse-Ardenne ;
- Fabrice CLAUDE, chef de l'agence de Verdun de l'UTI Meuse-Ardenne ;
- Jean-François MORICEAU, chef de l'UTI Moselle ;
- Catherine FRANCOIS, chef de l'agence de Metz de l'UTI Moselle ;
- Jean-Yves HELLE, chef de l'agence de Toul /de l'UTI Moselle ;
- Jean-Luc RENARD, chef de l'agence de Pont-à-Mousson de l'UTI Moselle ;
- Yves MAURICE, chef de l'UTI CCB ;
- Gérard CARBILLET, chef de l'agence de Chaumont de l'UTI CCB ;
- Frédéric POINSOT, chef de l'agence de Longeau de l'UTI CCB ;
- Xavier MICHEL, chef de l'agence de Saint-Dizier de l'UTI CCB,

à l'effet de signer les actes relatifs à l'amarrage de barques, n'excédant pas 3 ans.

Article 5 :

La décision portant délégation de signature du 17 avril 2013 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Corinne de LA PERSONNE
Directrice territoriale

Signé

Décision portant délégation de signature en matière de ressources humaines



La Directrice territoriale de VNF,

Vu le code des transports,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée pour signer les actes ci-après :

- Les mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- Les décisions d'octroi des congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,
- Les ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux et les états de frais correspondants,
- La décision d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre d'un déplacement professionnel à titre exceptionnel,
- La décision d'autoriser le remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,

- Les autorisations spéciales d'absence suivantes, sur présentation des justificatifs correspondants :
 - pour garde d'enfants malades ou pour en assurer momentanément la garde
 - pour les événements de famille suivants :
 - mariage / PACS de l'agent,
 - naissance ou adoption d'un enfant,
 - mariage d'un enfant,
 - décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,
 - décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.
 - pour les parents d'élèves
 - pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives
 - les autorisations d'absence à titre syndical suivantes :
 - pour siéger au sein des divers organismes et commissions,
 - pour assister aux congrès syndicaux ou aux réunions des organismes directeurs,
 - les décharges d'activité de service.
 - pour les femmes enceintes :
 - pour les séances de préparation psychoprophylactique (accouchement sans douleur),
pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.

Dans la limite de leurs attributions et quelle que soit la catégorie de l'agent, aux personnes suivantes :

- M. Xavier MANGIN, secrétaire général et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MANGIN, à Mme Aurore JANIN, chef du pôle ressources humaines,
- M. Jean-Marie HAM, chef de l'arrondissement environnement maintenance et exploitation et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HAM, à Mme Anne-Catherine LADERRIÈRE, adjointe,
- M. Olivier VERMOREL, chef de l'arrondissement études et grands travaux et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. VERMOREL, à M. Daniel BALY, adjoint,
- Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme LAQUENAIRE, à M. Xavier LUGHERINI, adjoint,
- M. Philippe GOEDERT, chef de l'arrondissement maîtrise d'ouvrage, prospective et finances et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. GOEDERT, à M. Sylvain LAROSE,

- M. Yves MAURICE, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal entre Champagne et Bourgogne et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MAURICE, à M. Gérard CARBILLET, adjoint,

Pour le ressort de l'agence de Longeau, à M. Frédéric POINSOT, chef de l'agence de Longeau et en cas d'absence ou d'empêchement de M. POINSOT, à M. Philippe GUYOT, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Saint-Dizier, à M. Xavier MICHEL, chef de l'agence de Saint-Dizier et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MICHEL, à M. Pascal GIROUD, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Chaumont, à M. Gérard CARBILLET.

- M. Daniel MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est – embranchement de Nancy et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Stéphane MUNOS, adjoint,

- M. Michel MALINGREY, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal de la Marne au Rhin Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MALINGREY, à M. Laurent LEMOINE, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MALINGREY et LEMOINE, à M. Bruno ALBERICI, adjoint,

- M. Francis MARTIN, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Fabrice CLAUDE, chef de l'agence Meuse-amont, adjoint au chef de l'unité territoriale d'itinéraire Meuse-Ardenne.

Pour le ressort de l'agence Meuse-amont, à M. Fabrice CLAUDE, chef de l'agence Meuse-amont et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. CLAUDE, à M. Elvis MAIRE, adjoint au chef de l'agence Meuse-amont et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. CLAUDE et MAIRE, à M. Patrice MACEL, adjoint.

Pour le ressort de l'agence Ardennes, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MARTIN, à M. Nicolas MOREAU, adjoint au chef de l'agence Ardennes et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MARTIN et MOREAU, à M. Frédéric ROGISSART, adjoint et, en cas d'absence ou d'empêchement de MM. MARTIN, MOREAU et ROGISSART, à M. Henri DUPONT, adjoint.

- M. Jean-François MORICEAU, chef de l'unité territoriale d'itinéraire Moselle, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MORICEAU, à Mme Catherine FRANÇOIS, adjointe et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. MORICEAU et de Mme FRANÇOIS, à M. Patrick FRANÇOISE, adjoint.

Pour le ressort de l'agence de Metz, à Mme Catherine FRANÇOIS, chef de l'agence.

Pour le ressort de l'agence maintenance, à M. Patrick FRANÇOISE, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. FRANÇOISE, à M. Claude THIÉBAUT, adjoint.

Pour le ressort de l'agence exploitation, à M. VUILLAUME, chef de l'agence.

Pour le ressort de l'agence de Pont-à-Mousson, à M. Jean-Luc RENARD, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. RENARD, à M. Jean-Yves HELLE, chef de l'agence de Toul.

Pour le ressort de l'agence de Toul, à M. Jean-Yves HELLE, chef de l'agence et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. HELLE, à M. Jean-Luc RENARD, chef de l'agence de Pont-à-Mousson.

- M. Yannick PAYOT, chef de l'unité territoriale d'itinéraire du canal des Vosges et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. PAYOT, à M. Sébastien GALMICHE, adjoint.

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 17 avril 2013 est abrogée.

Article 3:

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Corinne de LA PERSONNE
Directrice territoriale

Signé

**Décision portant
subdélégation de signature en matière
de répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation
du domaine public fluvial**



La Directrice territoriale de VNF,

Vu le code des transports et notamment l'article L 4313-3, alinéa 2,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la justice administrative,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 16 janvier 2013 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE, subdélégation est donnée à M. David MAZOYER, adjoint à la Directrice territoriale, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE et de Monsieur David MAZOYER, à Mme Michelle LAQUENAIRE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau,

à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale, tous les actes, notifications, décisions ou mémoires de première instance relatifs à la répression des atteintes à l'intégrité et à la conservation du domaine public confié à l'établissement.

Article 2 :

La décision portant subdélégation de signature du 25 janvier 2013 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Corinne de LA PERSONNE

Directrice territoriale

Signé

Nancy, le 9 octobre 2013

**Décision portant
délégation de signature en matière
d'autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage**



La Directrice territoriale de VNF,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la justice administrative,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 26 juillet 2013 portant délégation de pouvoirs du directeur général de voies navigables de France aux directeurs territoriaux,

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne de LA PERSONNE, délégation est donnée à M. David MAZOYER, adjoint à la Directrice territoriale, à l'effet de signer, dans la limite de sa compétence territoriale, dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents visés dans la délégation de pouvoir du 26 juillet 2013 susvisée.

Article 2 :

Délégation est donnée à :

- Michelle LAQUENAIRE, chef de l'ADVE, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE, Xavier LUGHERINI, adjoint ;

- Jean-Marie HAM, chef de l'AEME, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie HAM, Anne-Catherine LADERRIERE, adjointe ;

- Francis MARTIN, chef de l'UTI Meuse-Ardenne ;

- Michel MALINGREY, chef de l'UTI CMRO ;

- Jean-François MORICEAU, chef de l'UTI Moselle ;

- Yannick PAYOT, chef de l'UTI CV ;

- Daniel MARTIN, chef de l'UTI CMRE-EN ;

- Yves MAURICE, chef de l'UTI CCB ;

à l'effet de signer dans la limite de leur compétence territoriale, les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Corinne de LA PERSONNE
Directrice territoriale

Signé

Décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire



La Directrice territoriale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- David MAZOYER, adjoint à la directrice territoriale ;
- Xavier MANGIN, secrétaire général ;
- Jean-Marie HAM, chef de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation et en cas d'absence ou d'empêchement à Anne-Catherine LADERRIERE, adjointe ;
- Michelle LAQUENAIRE, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et en cas d'absence ou d'empêchement à Xavier LUGHERINI, adjoint ;
- Olivier VERMOREL, chef de l'Arrondissement Études et Grands Travaux et en cas d'absence ou d'empêchement à Daniel BALY, adjoint ;
- Philippe GOEDERT, chef de l'Arrondissement, Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe GOEDERT à Sylvain LAROSE, adjoint ;

Article 2 :

Délégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Michelle HARMAND, responsable de l'unité comptabilité-marchés pour la partie dépenses du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement à Anne DIDIER, pour la partie recettes ;

- Anne DIDIER, responsable de l'unité gestion domaniale pour la partie recettes du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement à Michelle HARMAND, pour la partie dépenses.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux Chefs d'unités comptables (cf. liste 1), à l'effet de signer dans la limite des attributions et compétences de leur arrondissement ou unité territoriale d'itinéraire de rattachement :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 :

La décision portant subdélégation de signature du 17 avril 2013 est abrogée.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Corinne de LA PERSONNE
Directrice territoriale

Signé

Liste 1

LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES

LIBELLE U.C.	Nom des CHEFS U.C
Secrétariat Général / Centre de ressources	Charlène BIJOU et en cas d'absence ou d'empêchement de Charlène BIJOU, Philippe MOREL en sa qualité de chef du pôle ressources et éco-responsabilité
Arrondissement Études et Grands Travaux	Dominique BAUDOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BAUDOT, Daniel BALY en sa qualité d'adjoint
Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation	Sylviane KERSTETTER et en cas d'absence ou d'empêchement de Sylviane KERSTETTER, Maryan KOLANEK en sa qualité de chef de la cellule maintenance et surveillance des ouvrages
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Ouest	Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI en sa qualité de deuxième adjoint
Unité Territoriale d'Itinéraire Meuse-Ardennes	Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Fabrice CLAUDE en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN et de Fabrice CLAUDE, Nicolas MOREAU, en sa qualité de premier adjoint de l'agence Ardennes, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Fabrice CLAUDE et Nicolas MOREAU, Elvis MAIRE en sa qualité de premier adjoint de l'agence Meuse Amont
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal de la Marne au Rhin Est – Embranchement de Nancy	Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Stéphane MUNOS en sa qualité d'adjoint

Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle	Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement Jean-François MORICEAU, Catherine FRANCOIS en sa qualité de première adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU et Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE en sa qualité de deuxième adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Catherine FRANCOIS et Patrick FRANCOISE, Jean-Yves HELLE en sa qualité de chef de l'agence de Toul, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE et Jean-Yves HELLE, Jean-Luc RENARD en sa qualité de chef de l'agence de Pont-à-Mousson
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal des Vosges	Yannick PAYOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Yannick PAYOT, Sébastien GALMICHE en sa qualité d'adjoint
Unité Territoriale d'Itinéraire du Canal entre Champagne et Bourgogne	Yves MAURICE et en cas d'absence ou d'empêchement de Yves MAURICE, Gérard CARBILLET en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Yves MAURICE et Gérard CARBILLET, Xavier MICHEL en sa qualité de chef de l'agence de Saint-Dizier, et en cas d'absence ou d'empêchement de Yves MAURICE, Gérard CARBILLET et Xavier MICHEL, Frédéric POINSOT en sa qualité de chef de l'agence de Longeau
Arrondissement Développement de la Voie d'eau	Xavier LUGHERINI et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier LUGHERINI, Michelle LAQUENAIRE en sa qualité de chef d'arrondissement
Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances	Christine KOENIG et en cas d'absence ou d'empêchement de Christine KOENIG, Patricia BOUDIERE en sa qualité d'adjointe
Ressources humaines	Aurore JANIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Aurore JANIN, Élodie ROLLOT en sa qualité d'adjointe au chef de l'unité gestion de proximité

Décision portant délégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés



La Directrice territoriale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

1.1 Mme et MM. les chefs d'arrondissement, d'unité territoriale d'itinéraire et d'agence, ci-après désignés, pour :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 €HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant ;
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées.

NOMS	FONCTIONS
Xavier MANGIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Xavier MANGIN, Philippe MOREL en sa qualité de chef du Pôle Ressources et Eco-responsabilité	Secrétaire Général
Jean-Marie HAM et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie HAM, Anne-Catherine LADERRIERE en sa qualité d'adjointe	Chef de l'Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation
Philippe GOEDERT et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe GOEDERT, Sylvain LAROSE en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances
Olivier VERMOREL et en cas d'absence ou d'empêchement d'Olivier VERMOREL, Daniel BALY en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Michelle LAQUENAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE, Xavier LUGHERINI en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Catherine FRANCOIS en sa qualité de première adjointe, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU et de Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE en sa qualité de deuxième adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Catherine FRANCOIS et Patrick FRANCOISE, Jean-Yves HELLE en sa qualité de chef de l'agence de Toul, et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Catherine FRANCOIS, Patrick FRANCOISE, Jean-Luc RENARD, en sa qualité de chef de l'agence de Pont-à-Mousson	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire de la Moselle (UTI Moselle)
Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE en sa qualité de premier adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY et de Laurent LEMOINE, Bruno ALBERICI en sa qualité de deuxième adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal de la Marne au Rhin Ouest (UTI CMRO)
Francis MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Fabrice CLAUDE en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN et Fabrice CLAUDE, Nicolas MOREAU en sa qualité de premier adjoint de l'agence Ardennes, et en cas d'absence ou d'empêchement de Francis MARTIN, Fabrice CLAUDE et Nicolas MOREAU, Elvis MAIRE en sa qualité de premier adjoint de l'agence Meuse Amont	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Meuse-Ardennes (UTI MA)
Daniel MARTIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel MARTIN, Stéphane MUNOS en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal de la Marne au Rhin Est et de l'Embranchement de Nancy (UTI CMRE-EN)

Yannick PAYOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Yannick PAYOT, Sébastien GALMICHE en sa qualité d'adjoint	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal des Vosges (UTI CV)
Yves MAURICE et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET en sa qualité d'adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et de Gérard CARBILLET, Thierry BADIER, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Chaumont, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et de Gérard CARBILLET, Frédéric POINSOT, en sa qualité de chef de l'agence de Longeau, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET, Frédéric POINSOT, Philippe GUYOT, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Longeau, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE et Gérard CARBILLET, Xavier MICHEL, en sa qualité de chef de l'agence de Saint-Dizier, et en cas d'absence ou d'empêchement d'Yves MAURICE, Gérard CARBILLET et Xavier MICHEL, Pascal GIROUD, en sa qualité d'adjoint à l'agence de Saint- Dizier	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire du canal entre Champagne et Bourgogne (UTI CCB)

1.2 Mmes et M. les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 €HT pour les travaux ;
- à 20 000 €HT pour les fournitures et services.

NOMS	FONCTIONS
Aurore JANIN	Responsable du Pôle Ressources Humaines au secrétariat général
Charlène BIJOU	Responsable du Centre de Ressources au secrétariat général
Dominique BAUDOT	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Études et Grands Travaux
Xavier LUGHERINI	Responsable de l'unité Action Commerciale et Relations avec les Usagers de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau
Sylviane KERSTETTER	Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Environnement, Maintenance et Exploitation
Michelle HARMAND	Responsable de l'unité comptabilité-marchés de l'Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 17 avril 2013 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Corinne de LA PERSONNE
Directrice territoriale

Signé

Décision portant délégation de signature pour la signature des achats d'un montant inférieur à 4000 €



La Directrice territoriale de VNF,

Vu le Code des transports,

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France en date du 29 novembre 2012 portant sur l'organisation et la dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du directeur général de Voies navigables de France aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents désignés ci-après, pour effectuer les achats de fournitures, des services et de travaux dans la limite des montants indiqués ci-après, sous le contrôle et la responsabilité de Mmes et MM les chefs d'arrondissement, d'UTI, d'agence et chefs d'unité comptable.

Les commandes effectuées dans ce cadre seront contresignées par le chef de l'unité comptable, avant mandatement.

Arrondissement Développement de la Voie d'Eau

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- CAPONE Michel
- DIDIER Anne
- FORTIN Jean-Marc
- OSTER Julien
- WIECZOREK Aurélie

Arrondissement Environnement Maintenance et Exploitation

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- COLLONGUES Manuel
- FALDA Nathalie
- KOLANEK Maryan
- SAINTOT Bruno

Arrondissement Maîtrise d'ouvrage, Prospective et Finances

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- DENIS Pascal
- DERYCKE Anne
- GILLET Céline
- JUDON Rodolphe
- KOENIG Christine

Secrétariat Général

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- BALLAND René
- CHARTIER Alain
- CHOLLEY Daniel
- EHLING Edith
- FRANÇOIS Geneviève
- GURY Véronique
- HUMBERT Jean-Luc
- KARADJOFF Laurence
- REGNIER Thierry
- ROHRBACH Sylvain
- SIMON Martine
- VENCK Pascale

Montant inférieur à 1 000 €HT :

- GRANDCLAUDE Samuel
- JORIS Sylvain
- WIETRICH Stéphanie

Montant inférieur à 500 €HT :

- FRANÇOIS Patrick

U.T.I. CMRO

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- ALBERICI Bruno
- COQUIN Claudine
- GUEDES Sophie
- LAGABE Régis
- LEMOINE Laurent
- MORIN Marc
- OUDIN Fabrice
- PREISLER Michel

Montant inférieur à 1 500 €HT :

- BOHIN Christian
- FAGNIERES Joël
- JANNEL Olivier
- LUDWIG Sylvianne

U.T.I. CV

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- BARET Anthony
- BENETAUD Guy
- COCHETEUX Jean-Jacques
- FELIX Damien
- GALMICHE Sébastien
- HANTZ Yvan
- MUNIER Hervé
- PERRIN Marie-Hélène

U.T.I. CMRE-EN

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- BELIN Christophe
- BIER Philippe
- BORTOLOTTI Florent
- CHARDIN Daniel
- CHARDIN Jean-Pierre
- DURAND Stéphane
- FRANCOIS Régis
- GABRIEL Didier
- MOUROT Philippe
- MOUTTON Xavier
- MUNOS Stéphane

U.T.I. Moselle

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- FRANCOIS Catherine
- FRANCOISE Patrick

Agence « Exploitation »

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- VUILLAUME Jean-Pierre

Montant inférieur à 2 300 €HT :

- THOMAS Patrick

Montant inférieur à 1 000 €HT :

- CAMPOS PEREIRA Manu

Agence « Ingénierie et maintenance »

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- THIEBAUT Claude

Montant inférieur à 2 300 €HT :

- BOLLECKER Raphaël
- CORVISY Cyril
- DE LAZZER Xavier
- GRESSER Philippe
- HAMER Jacques
- MARINHO-DIAS Jean
- MIGLIOLI Marc
- SABLON Patrice
- STENGER André
- TARONT Christian
- BACHER Yves
- DARNOIS Philippe
- DUQUENOIS Michel
- DONOT Patrice
- RUCHET Michel
- WAGNER Éric

Montant inférieur à 1 500 €HT :

- MORELLE Patrick

Agence de Metz

Montant inférieur à 2 300 €HT :

- MERTZ Blandine

Montant inférieur à 1 500 €HT :

- BORDG Jean-Pierre

Montant inférieur à 1 000 €HT :

- KRZEMINSKI Didier

Agence de Pont à Mousson

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- RENARD Jean-Luc

Montant inférieur à 2 300 €HT :

- PRINCET Fabienne

Montant inférieur à 1 000 €HT :

- ANTOINE Sylvain

Agence de Toul

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- HELLE Jean-Yves

Montant inférieur à 1 000 €HT :

- WINGLER Christa

U.T.I. Meuse-Ardennes

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- CLAUDE Fabrice

Agence Ardennes

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- ADNET Christine
- DUPONT Henri
- ROGISSART Frédéric
- MANETTA Mickaël
- MAUBACQ Frédéric
- MOREAU Nicolas
- MEYERS Thierry
- RYDZIK Bruno

Montant inférieur à 1 500 €HT :

- BARCZI Fabien
- DELIGNY Josian
- GARDIEN Marie-Catherine
- GUIRSCH Éric
- GOFFETTE Fabrice
- GOULET Fabrice
- JACOTTIN Francis
- JEANNETTE Jean-Michel
- PAGAZZI Séverin
- UNDREINER Stéphane

Agence Meuse Amont

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- MACEL Patrice
- GEMINEL Adrien
- LANDOT Edith
- LEPRINCE Romuald
- MAIRE Elvis
- SIMON Pascal

Montant inférieur à 1 500 €HT :

- CORDIER Alain
- LAURENT Bernard
- LECLERC Stéphane
- MACEL Dominique
- MULLER Hervé
- PICASSO Rémy
- VINOT Patrick

U.T.I. CCB

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- CARBILLET Gérard

Agence de Chaumont

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- VOILLEQUIN Jean-François

Agence de Longeau

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- BELLUZ Pascal
- LINARES Henri
- MONGET Frédéric
- POINSOT Frédéric
- RADEL Jean-Luc
- RIOTOT David

Agence de Saint-Dizier

Montant inférieur à 4 000 €HT :

- CRESSOT Dominique
- FLAMERION Philippe
- GUAY Emilie
- MATUCHET Thierry
- MICHEL Xavier
- MION Christophe

Article 2 :

La décision portant délégation de signature du 17 avril 2013 est abrogée.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Corinne de LA PERSONNE
Directrice territoriale

Signé



D E C I S I O N – DTRS n° 12 -09 2013 portant délégation de signature

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 26 juillet 2013 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans les délégations de pouvoirs du directeur général en date du 31 décembre 2012 et du 26 juillet 2013, délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M François WOLF, directeur des subdivisions.

Article 2

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans les délégations de pouvoir du directeur général en date du 31 décembre 2012 et du 26 juillet 2013, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, et à l'exception du point I de l'article 1er portant sur les marchés publics, délégation de signature est donnée à :

M. Dominique LARROQUE, secrétaire général,
M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M.Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,

Article 3

Pour signer tous documents relatifs aux affaires courantes juridiques (à l'exception de tout engagement juridique du service) et, en cas d'urgence, agir en justice, déposer plainte (article 1 paragraphe III de la délégation de pouvoir du directeur général), délégation de signature est donnée à :

Mme Naïla KAHLA, chef du bureau des affaires juridiques – direction du développement

Article 4

a) Pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total hors frais et hors abattements ou dégrèvements, rapporté à l'année, inférieur à 4 000 €

b) Pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemin de halage,

délégation de signature est donnée :

Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-1

Article 5

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le

**La Directrice territoriale
de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des agents ayant délégation de signature

- pour signer des décisions d'occupation temporaire d'un montant inférieur à 4000 €

- pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemin de halage

Nom	Fonction
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision Grand Delta
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs



DECISION DTRS n° 14-09.2013
**portant délégation de signature
en matière de ressources humaines**

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu le décret n° 2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies Navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu la décision du 22 mars 2013 du directeur général de Voies Navigables de France portant modification de la délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

DECIDE

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

M Dominique LARROQUE, secrétaire général,
M Eric POIRSON, chef du bureau ressources humaines et formation,

Pour signer tout acte et décision en matière de ressources humaines tels que définis à l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 décembre 2012, modifiée par décision du 22 mars 2013, à savoir :

- prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service,
- prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève,
- prendre les décisions d'intérim,
- prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature, concernant les personnels ci-dessous :
 - a/ personnels mentionnés au 1° de l'article 4312-3-1 du code des transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés ministériels des 2 janvier 2013 susvisés ;
 - b/ personnels d'exploitation des travaux publics de l'État conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;
 - c/ ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'État conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (article L 4312-3-1-2 code des transports) ;
 - d/ agents non titulaires et contractuels de droit public (article L 4312-3-1-3 code des transports) ;
 - e/ salariés régis par le code du travail (article L 4312-3-1-4° du code des transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

Article 2

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M. Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,
M François WOLF, directeur des subdivisions,
Mme Nathalie BALLAND, responsable du bureau communication,

et à MM les chefs de subdivision, et en cas d'absence à leurs adjoints, désignés dans l'annexe I,

Pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants, concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,
- autorisations spéciales d'absence suivantes sur présentation des justificatifs correspondants :
 - pour garde d'enfant malade ou pour assurer momentanément la garde,

- pour les évènements de famille suivants :
 - mariage/ PACS de l'agent,
 - naissance ou adoption d'un enfant,
 - mariage d'un enfant,
 - décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,
 - décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.
- pour les parents d'élèves,
- pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives,
- pour les femmes enceintes :
 - pour les séances de préparation à l'accouchement,
 - pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.
- ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants,
- mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- autorisations de remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,
- relevés d'heures (vacations, RTT), relevés d'heures supplémentaires, relevé d'ISH.

Article 3

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux encadrants désignés dans l'annexe 2 pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

Monique NOVAT

Annexe I -

Liste des chefs de subdivision ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour les actes et décisions de gestion courante visés à l'article 2

Nom	Fonction
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision de Grand Delta
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et travaux de Beaucaire
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs Chef du bureau d'études de Besançon
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port sur Saône

Liste des adjoints ayant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision

Nom	Fonction
Jérôme QUITTARD	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole

Annexe II -

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

SIEGE

Nom	Fonction
Lionel ROYER	Chef du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Nicolas VIAUD	Chef du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Chef du bureau Environnement (DGD)
Jean-Jacques GROS	Chef du bureau Sécurité navigation (DGD)
Maurice DOUSSON	Chef du bureau information géographique (DGD)
Jean-Marc TAVERNIER	Chef du bureau Maîtrise d'ouvrage (Ingénierie)
Nicolas BEAUREZ	Chef du bureau d'Études de Lyon (Ingénierie)
Alain BERNARD	Chef du bureau Informatisation (SG)
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux, parc, immobilier (SG)
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Sécurité prévention (SG)
Roselyne BATTEUX	Chef du bureau administratif (SG)
Philippe HARAT	Chef du bureau Commande publique (SG)
Chantal GUARRACINO	Chef du bureau Comptabilité (SG)
Naïla KAHLA	Chef du bureau Affaires juridiques (DVE)
Frédérique VILLIERS	Chef du bureau Études générales et tourisme (DVE)
Rachid BLOUD	Chef du bureau Économie, transport et prospective (DVE)
Benjamin FAUVEAU	Chef de la mission territoriale de développement PACA/LR
Claudine BARDIN-FLOIRAS	Agent comptable secondaire

Annexe II -

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

SUBDIVISIONS

Nom	Fonction
Subdivision de Grand Delta	
GAUDILLIERE Jean-Louis	Responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
BOCASSINI Gil	Chef d'équipe poste écluse Saint-Gilles
ZAPPELLA Francis	Chef d'équipe entretien Saint-Gilles
Subdivision de Dole	
GUILLEMOT Jean	Responsable exploitation entretien travaux neufs
FRANCIOLI Régis	Chef d'équipe responsable maintenance CRR
CHANIET Claude	Chef d'équipe exploitation
COGET Mickaël	Chef d'équipe exploitation travaux
CLAVIER Jean-Luc	Chef d'équipe responsable CE Dole
LOUIS Lionel	Chef d'équipe responsable CE Moulin des Malades
Subdivision de Frontignan	
SCHNEIDER Philippe	Responsable du centre exploitation Palavas
VIOLLIN Joseph	Responsable domanial
PUARD Gilles	Chef d'équipe responsable exploitation Palavas
DEPERRIAUX Bruno	Chef d'équipe responsable matériel Palavas
Subdivision de Gray	
BONADEI Édouard	Chef d'équipe responsable exploitation
JAONAH Jean-Charles	Chef d'équipe adjoint au responsable maintenance Petite Saône
CLAVIER Dominique	Chef d'équipe responsable CE Auxonne
RACE Hervé	Chef d'équipe responsable CE Gray
Subdivision de Lyon	
PIEROT Maxime	Responsable secteur Rhône aval et centre d'exploitation Fillon
SADONNET Thierry	Responsable secteur Saône et site éclusier de Rochetaillée Lyon
Subdivision de Port-sur-Saône	
	Responsable exploitation maintenance Petite Saône
LEBLEUX Jacky	Chef d'équipe maintenance atelier Port-sur-Saône
MAL Christian	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Cendrecourt
JOFFRIN Henri	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Port-sur-Saône

Nom	Fonction
Subdivision de la Vallée du Doubs	
PAUTOT Laurent	Responsable entretien-exploitation Besançon
BROLIN Michel	Chef d'équipe adjoint exploitation Besançon
DRILLIEN Élisabeth	Responsable pôle administratif
MOSSARD Vincent	Responsable pôle domaine
BEDEAUX Bruno	Responsable maintenance
FIGUEROO Charles	Responsable entretien-exploitation Montbéliard
STEHLIN Bruno	Chef d'équipe adjoint exploitation Montbéliard
ROUHIER Gildas	Chef d'équipe adjoint travaux Montbéliard
MONCH Gérard	Chef d'équipe responsable CE Baume-les-Dames
MARBACH Claude	Adjoint travaux Baume-les-Dames



D E C I S I O N – DTRS n° 11-09 2013
portant délégation de signature
relative à la compétence d'ordonnateur secondaire

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M François WOLF, directeur des subdivisions,

M Dominique LARROQUE, secrétaire général.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, M Sylvain ROBICHON adjoint,

M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, M.Nicolas BEAUREZ adjoint

M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable

pour signer :

- les propositions d'engagement comptable des dépenses
- les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux chefs d'unité comptable désignés dans le tableau annexe I- 1, pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 4

Délégation de signature est donnée, en l'absence des chefs d'unité comptable, aux agents désignés dans le tableau annexe I-2 pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Mme Chantal GUARRACINO, chef du bureau Comptabilité, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M Roland MAGNIN, pour :

- effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement,
- signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :
 - les engagements comptables de dépenses,
 - les pièces de mandatement des dépenses de toute nature,
 - les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.
 -

Article 6

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des chefs d'unité comptable ayant délégation de signature
en matière de pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Nom	Fonction	Unité comptable
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision Grand Delta	Grand Delta
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et travaux de Beaucaire	
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole	Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan	Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray	Gray et Port-sur-Saône
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon	Lyon
Alain HERR	Chef de la subdivision de Mâcon, par intérim	Mâcon
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs	Vallée du Doubs
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône	Port-sur-Saône
Jean-Marc TAVERNIER	Chef du bureau maîtrise d'ouvrage	Ingénierie
Anne VEXLARD	Chef du bureau Moyens généraux, parc, immobilier	SG -BMGPI
Éric POIRSON	Chef du bureau Ressources humaines et formation	SG – BRHF

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

Liste des agents ayant délégation de signature en cas d'absence des chefs d'unité comptable

Nom	Fonction
Jérôme QUITTARD	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Marie-Josée MICHAUD	Assistante de gestion - SG-BMGPI



**D E C I S I O N -DTRS n°13 -09 2013
portant délégation de signature
en matière de marchés publics**

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

et, en l'absence de la directrice et du directeur adjoint, à :

M François WOLF, directeur des subdivisions,

M Dominique LARROQUE, secrétaire général,

Pour signer tout acte et décision en matière de marchés publics tels que définis au paragraphe I de l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 décembre 2012, à savoir :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché, quel qu'en soit le montant,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché, quel qu'en soit le montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Nicolas CHARTRE, chef du service développement, et, en son absence, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, chef du service ingénierie, et, en son absence, à M. Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, chef du service gestion durable,

pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 90 000 €HT.

Article 3

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux chefs d'unité, chefs de subdivision désignés dans l'annexe I-1, et, en cas d'absence, aux adjoints désignés dans l'annexe I-2, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- conclure tout marché de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 20 000 €HT.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans les tableau annexes I-2 et I-3, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 15 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 €HT.

Article 5

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des chefs d'unités, chefs de subdivision et adjoints ayant délégation de signature pour l'article 3
(marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre < 20 000 € HT)

Nom	Fonction
Lionel ROYER	Chef du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Nicolas VIAUD	Chef du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Chef du bureau Environnement (DGD)
Jean-Marc TAVERNIER	Chef du bureau Maitrise d'ouvrage (Ingénierie)
Marie-Josée MICHAUD	Adjointe au chef du bureau Maitrise d'ouvrage (Ingénierie)
Nicolas BEAUREZ	Chef du bureau d'Études de Lyon (Ingénierie)
Laurent GERIN	Chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire (Ingénierie)
Alain BERNARD	Chef du bureau Informatisation (SG)
Colette PEIGNEAUX	Chef du bureau Moyens généraux et parc (SG)
Anne VEXLARD	Chargée de mission Immobilier (SG)
Éric POIRSON	Chef du bureau des Ressources humaines et de la formation (SG)
Sylvain ROBIER	Chef du bureau Sécurité prévention (SG)
Roselyne BATTEUX	Chef du bureau administratif (SG)
Jean-Paul FAUDOT	Chef de la subdivision de Grand Delta
Alain HERR	Chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Paul LANOY	Chef de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Chef de la subdivision de Frontignan
Jean-Pierre SEGUIN	Chef de la subdivision de Gray
Samuel CADO	Chef de la subdivision de Lyon
N	Chef de la subdivision de Mâcon
Pascal SEUROT	Chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Antoine SION	Chef de la subdivision de la Vallée du Doubs et du bureau d'Études de Besançon (Ingénierie)

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

Liste des agents ayant délégation de signature
pour l'article 3 (marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre < 20 000 € HT) en cas d'absence du chef de bureau ou de subdivision
et pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)

Nom	Fonction
Jérôme QUITTARD	Adjoint Travaux au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au chef de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au chef de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au chef de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au chef de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au chef de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au chef de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au chef de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au chef de la subdivision de la Vallée du Doubs
Dominique DUNAND	Adjoint au chef du bureau Études de Besançon
Natacha LAVAL	Adjointe au chef du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au chef de la subdivision de Port-sur-Saône
Marie-Josée MICHAUD	Assistante de gestion SG -BMGPI

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-3

Liste des agents ayant délégation de signature
pour l'article 4 (marchés < 15 000 € hors prestations intellectuelles)

Nom	Fonction
Direction –communication	
Nathalie BALLAND	Chef du bureau Communication
Secrétariat général / Sécurité-Prévention	
Bernard VANDAELE	Conseiller Sécurité Prévention
Subdivision de Grand Delta	
Georges PIGNOT	Responsable Travaux
Jean-Louis GAUDILLERE	Responsable du centre d'exploitation de St Gilles
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
Didier HERIT	Technicien en charge de l'exploitation
Michel BLONDEL	Technicien en charge des études et de l'environnement
Jocelyn ROYER	Technicien en charge de la maintenance
Sébastien COLLARD	Technicien en charge de la sécurité et du développement
Subdivision de Dole	
Jean GUILLEMOT	Responsable Exploitation entretien travaux neufs
Jean-Louis BATAILLARD	Responsable Domaine fluvial et travaux
Subdivision de Frontignan	
Philippe SCHNEIDER	Chef du centre d'exploitation de Palavas
Joseph VIOLLIN	Responsable domanial
Bruno DEPERIAUX	Responsable matériel
Gilles PUARD	Responsable chantiers
Subdivision de Gray	
Jean-Pierre MUZARD	Responsable du pôle plongée
Roland PERIA	Chargé d'opération travaux

Subdivision de Lyon	
Maxime PIEROT	Responsable Rhône aval
Vincent PRIN-ABEIL	Responsable Rhône amont
Thierry SADONNET	Responsable Saône
Franck THOLLET	Responsable du domaine fluvial
Subdivision de Macon	
Philippe MAUGER	Responsable ouvrages
Noël CORGET	Responsable environnement
Olivier DUBAND	Responsable linéaire
Serge SAHUC	Technicien en charge de la sécurité et de la maintenance chenal
Subdivision de Port-sur-Saône	
	Responsable Exploitation Petite Saône
Subdivision de la Vallée du Doubs	
Bruno BEDEAUX	Responsable maintenance
Vincent MOSSARD	Responsable Domaine et maisons éclusières
Laurent PAUTOT	Responsable Exploitation
Éric VUILLIER	Responsable Travaux
Charles FIGUERO	Responsable entretien / exploitation secteur Montbéliard



D E C I S I O N – DTRS-n°15- 09 2013
portant délégation de signature
en matière d'achats inférieurs à 1000 €HT

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Délégation de signature est donnée aux **agents désignés dans le tableau annexe I-1, dans la limite de leurs attributions et compétences**, et sous le contrôle des chefs de subdivisions et chefs d'unité comptable, pour signer les actes et décisions en matière d'achat de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 1 000 €HT.

Article 2

Toute décision antérieure est abrogée. La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le

La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des agents ayant délégation de signature
pour effectuer des achats inférieurs à 1000 €HT

Nom	Fonction
Direction - Communication	
BLANCHON Didier	Gestionnaire de la vedette le Rhône
Subdivision de Grand Delta	
MONITOR Jean-Pierre	Responsable travaux
SUAU Emmanuel	Responsable maintenance
CHARRIER Frédéric	Technicien maintenance
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
BARON Éric	Responsable secteur amont et interventions TP.
MACART Lionel	Adjoint au chef du pôle plongée
PATER Jean Sylvère	Responsable maintenance des ouvrages
RIGOLLET Cyril	Responsable entretien secteur aval et balisage
Subdivision de Dole	
FRANCIOLI Régis	Responsable maintenance CRR
BOITET Camille	Responsable mécanique et HS
CHANIET Claude	Responsable exploitation
BARTHE Olivier	Technicien maintenance
Subdivision de Frontignan	
PUARD Gilles	Responsable exploitation
DEPERRIAUX Bruno	Responsable matériel
Subdivision de Gray	
BONADEI Édouard	Responsable exploitation
CHARTON Fabrice	Responsable maintenance
CLAVIER Dominique	Responsable entretien
RACE Hervé	Responsable entretien
JAONAH Jean-Charles	Adjoint au responsable maintenance Petite Saône
Subdivision de Lyon	
QUONIOU Bernard	Gestionnaire site de FILLON
NOURRY Pascal	Gestionnaire site de COUZON
COQUELIN Bernard	Correspondant local Hygiène et Sécurité
PERRIN Yves	Responsable de l'équipe entretien à FILLON

Nom	Fonction
Subdivision de Mâcon	
DAURET Jacques	Entretien des ouvrages
DONGUY Dominique	Gestion des fournitures, COT et TH
CLERC Patrick	Entretien voie d'eau
MATHURIAU Rémy	Entretien voie d'eau
Subdivision de Port-sur-Saône	
LEBLEUX Jacky	Responsable entretien
MAL Christian	Responsable entretien-exploitation
JOFFRIN Henri	Responsable entretien-exploitation
	Responsable pôle maintenance
Subdivision de la Vallée du Doubs	
BROLIN Michel	Adjoint exploitation
GUIGNARD Anne - Marie	Responsable domaine
STEHLIN Bruno	Adjoint exploitation
CHAGROT Olivier	Travaux maisons éclusières
PAN Jean-Michel	Gestionnaire matériel
MONCH Gérard	Adjoint travaux
ROUHIER Gildas	Adjoint travaux
CORDIER Vincent	Gestionnaire matériel
MARBACH Claude	Adjoint entretien-exploitation
HUMBERT Dominique	Chef d'équipe maintenance